

ETANG DE FLEURY-LA-TOUR

- RÈGLEMENT -

- Réservation «postes carpistes» conseillée.
- Pêche à la carpe «no kill» dans un endroit clos, ancien étang géré par des moines de la charité.
- Voitures à proximité des postes.
- Parking à l'entrée, à utiliser par les personnes pêchant de l'autre côté.
- Pas de circulation la nuit.
- Sanitaires (WC - Douche) : à proximité.
- A 6 km, Epicerie - Boulangerie.
- Tout pêcheur doit avoir réservé et payé sa place avant l'installation.
- No kill obligatoire.
- Les abris et tentes de couleur discrète seront préférés aux caravanes et camping-car.
- 1 poste : 4 cannes, deux personnes maximum par poste.
- Hameçon simple. Pas de tête de ligne en tresse. Les petits hameçons sont de rigueur.
- Ardillon autorisé, mais éviter les gros hameçons pour respecter le poisson.
- Matelas de réception obligatoire pour le poisson.
- Pêche à la graine et à la bouillette (esche végétale). Sac de conservation uniquement pour la nuit.
- Il est souhaitable que la remise à l'eau soit faite le plus rapidement possible.
- Amorçage : utilisation pour l'amorçage bait rocket - fronde autorisés.
- Pas de bateau téléguidé pour amorcer. Droit d'aller déposer l'amorçage en bateau ainsi que les repères, à retirer en fin de séjour. Aucune dépose de lignes en bateau.
- Tri des ordures : bio, verre, boîtes de conserves impérativement triés par catégorie et ramenés à l'entrée du site.
- Emplacements soigneusement nettoyés après utilisation.

BAIGNADE INTERDITE